

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES COMBRAILLES

Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024 Cadre d'emplois des attachés territoriaux pour l'accès au grade de attaché principal

Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC),

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu la délibération du 13/07/2007 fixant les ratios-promouvables,

Vu l'arrêté en date du 13/01/2022 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/12/2021 pour 5 ans ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme ROUGERON Celine	attaché	attaché principal	1	

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ST-GERVAIS D'AUVERGNE, le 26/06/2024

Le Président,

Boris SOUCHAL



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :